Quelques questions à M. Jean-Pierre Sueur

secrétaire d'Etat chargé des colectivités locales

Au cours de sa visite à Romilly, e secrétaire d'Etat Jean-Pierre Sueur a répondu a nos questions...

Question : Vous avez accepté de vous déplacer personnellement à Romilly pour signer le plan local de sécurité, pour quelles raisons ?...

M. J.P. SUEUR : J'ai répondu favorablement à l'invitation de M. le Député-Maire de Romilly et de M. le Préfet de l'Aube en raison des projets intéressants qui se réalisent dans votre département et surtout parce que je connais et estime particulièrement le député Cartelet, maire de Romilly.

En effet nous avons tous les deux des points communs, Je suis maire de la ville d'Orléans et ai été élu député en 1981 en même temps que Michel Cartelet et depuis cette époque, nous nous côtoyons dans le même groupe à l'Assemblée nationale. J'exprime aussi ma sympathie à l'intention des membres du conseil municipal de Romilly qui ont choisi d'adhérer au plan élaboré par M. Paul Quilès.

Question : Vous venez de visiter les locaux actuels du commissariat et ensuite vous avez été guidé dans le nouvel immeuble en cours d'aménagement. Quelles sont vos impressions sur cette visite ?...

M. J.P. SUEUR : Dans un premier temps j'ai découvert sous la conduite du commissaire Maraval des locaux bien tenus certes, mais présentant des signes de vétusté. Les salles de garde à vue ne répondent plus aux normes de sécurité. Les bureaux sont exigus et dispersés dans les étages. J'ai visité un commissariat d'une époque révolue.

En découvrant le style du futur siège de la police implanté sur un vaste terrain, à quelques dizaines de mètres de l'actuel commissariat, je dois dire que j'ai été agréablement surpris. Cet ancien immeuble dépendant du patrimoine d'un industriel de Romilly a beaucoup de classe et le travail d'aménagement qui a ete realise est de bonne qualité. Les fonctionnaires de police de Romilly auront la chance de s'installer dans quelques mois dans un commissariat dépassant les normes d'un établissement du 21ème siècle. Je me reconvertirais bien en policier romillon pour bénéficier de ce confort qui va améliorer considérablement les conditions de travail des fonctionnaires et l'accueil des citoyens.

Question : Malgré l'installation de la "Tracfin" (cellule mise en place par le ministère de l'intérieur) pour lutter contre le trafic des stupéfiants et le blanchiment de l'argent de la drogue, nous constatons que le commerce de la drogue reste d'actualité et que l'approvisionnement à partir de la Hollande paraît facile. Qu'en pensez-vous ?...

J.P. SUEUR : Je suis conscient que de nombreux problèmes subsistent. Les préfets et les directeurs départementaux de la Police nationale ont reçu des directives précises pour organiser sous leur autorité la mobilisation des Polices urbaines, des Renseignements généraux et de la Police de l'air et des frontières.

Au cours de l'été, des opérations ciblées sur les quartiers sensibles de plusieurs grandes villes et en agglomération parisienne ont permis l'interpellation de près de 600 personnes dont près de 200 trafiquants et revendeurs et la saisie de 30 kilos de cannabis et de 4 kilos d'héroïne.

L'accroissement du nombre des policiers formateurs anti-drogue a permis un renforcement de l'action d'information préventive conduite vers l'extérieur par la Police nationale. Un plan a été mis à l'étude pour un contrôle par toutes les polices européennes de manière à lutter contre l'entrée de la drogue dans l'espace européen. Il est évident que la levée des frontières entre les pays de la communauté facilite actuellement les mouvements à partir des pays où sont installées des réserves. Les services de police ont reçu les instructions necessaires pour reduire ce fleau. Au niveau des cités le plan local de sécurité prévoit les dispositions de prévention et de lutte.

Question : Avant l'application du Plan "Armée 2000" qui prévoit la dissolution de plusieurs régiments, la Ville de Romilly et la Commune de Malzières-la-Grande-Paroisse ont perdu l'activité de la base aérienne. Elles sont à présent confrontées à des problèmes fonciers concernant la destination des espaces et des bâtiments. Quelles peuvent être les mesures d'indemnisation ou de compensation ?

M. J.-P. SUEUR : Ce plan est l'objectif du ministre de la Défense qui, sur les leçons tirées du conflit opposant les pays du golfe Persique, a décidé de réorganiser le système de défense de manière à donner à l'armée les moyens pour remplir efficacement sa mission.

Je sais que M. Cartelet qui est membre de la Commission de défense à l'Assemblée nationale a œuvré en faveur de Mailly-le-Camp qui va perdre le 3ème Régiment d'artillerie. Le problème de la base aérienne de Romilly est plus ancien, mais entre aussi dans le cadre de la modernisation de l'armée de l'air. Je suis conscient que les communes attachées à une activité militaire ancrée depuis plusieurs décennies subissent un préjudice.

Le député-maire de Romilly m'a informé quant à ses intentions sur l'acquisition et l'aménagement des espaces et immeubles rendus vacants. Les suggestions sont intéressantes, mais une commune ne peut supporter seule le coût de telle opération. L'état actuel de dégradation des bâtiments nuit évidemment à l'image de marque de la commune.

Je conseille au député-maire et aux élus des communes concernées de négocier en vue d'obtenir les immeubles au moindre coût et d'intervenir aux niveaux régional et départemental pour l'obtention d'aides.